

L'Urssaf Midi-Pyrénées se mobilise pour aider ses cotisants

Suite aux intempéries, notamment, à Vic Fezensac dans le Gers



L'Urssaf Midi-Pyrénées se mobilise pour aider ses cotisants

À la suite des violentes précipitations qui ont frappé la commune de Vic Fezensac dans le Gers, l'Urssaf Midi-Pyrénées est plus que jamais mobilisée pour venir en soutien à ses usagers qui rencontrent des difficultés.

Les personnes ayant subi une perturbation majeure de leur activité sont invitées à joindre directement l'Urssaf Midi-Pyrénées afin que la solution la mieux adaptée leur soit proposée.

Pour les artisans, commerçants :

Contact :

- Depuis l'espace en ligne sur [secu-independants.fr](https://www.secu-independants.fr)
- Par téléphone au **3698**

Délais de paiement

Tous les services de l'Urssaf s'engagent à répondre au plus vite aux demandes de délais émanant de cotisants impactés par les intempéries.

Aide d'urgence

Les artisans et commerçants peuvent également solliciter une aide d'urgence plafonnée à un montant maximal de 2.000 €.

La demande doit préciser les éléments suivants :

- Nom et prénom du demandeur
- Adresse du domicile
- Adresse de l'entreprise (lorsqu'elle correspond au lieu de survenue du sinistre)
- NIR et SIRET
- Descriptif succinct du sinistre et/ou photo (sinistre professionnel ou personnel)

Pour les professions libérales et les employeurs du régime général :

Contact :

- Depuis l'espace en ligne sur [urssaf.fr](https://www.urssaf.fr) - Motif : déclarer une situation exceptionnelle (catastrophe naturelle)

- Par téléphone au **3957**

Délais de paiement

Tous les services de l'Urssaf Midi-Pyrénées s'engagent à répondre au plus vite aux demandes de délais émanant de cotisants impactés par les intempéries